



Renvoyer les 2 feuillets
dûment remplis et signés

CONTRAT de RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

CAMPING « VAL VERT »
108, avenue Frédéric Garnier
17640 VAUX-SUR-MER
☎ 33 (0) 546 382 551
<http://www.val-vert.com>
camping-val-vert@wanadoo.fr
SIRET 445 309 420 00013 - APE 5530Z

Nom, Prénom (en capitales) :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :
Nombre de personnes - adultes : - enfants : âge :
Nombre d'animaux : Race : (voir conditions générales de location - art. 10)
Véhicule - immatriculation : marque :

TYPE D'INSTALLATION :

Tente(s) igloo familiale(s) - Nombre : Tente(s) Igloo - Nombre :

Camping car (si > 4,5 m, préciser) : Caravane (si > 4,5 m, préciser) :

Autre (préciser) : Électricité : 6 Ampères 10 Ampères

Arrivée le :/...../..... après 15 heures Départ le :/...../..... avant 10 heures

Calcul du séjour - indiquez les montants dans chaque case - (voir tarifs)									
Période	Forfait journalier	Personnes supplémentaires	Enfant + 1an et - 7 ans	Animaux	Véhicule supplémentaire (voiture, bateau, moto)	Électricité	TOTAL JOURNALIER	NOMBRE DE NUITS	TOTAL PÉRIODE
Basse saison	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ =	€ X	= €
Moyenne saison	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ =	€ X	= €
Haute saison	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ +	€ =	€ X	= €
TOTAL SÉJOUR =									€

1 RÈGLEMENT DE L'EMPLACEMENT CAMPING
Je vous adresse 40% d'arrhes du séjour par chèque libellé à l'ordre du « Camping Val Vert ».

Total séjour % d'arrhes Frais de réservation **TOTAL ARRHES**
 X 40% + (voir tarifs) =

2 SOLDE DU SÉJOUR : payable dès votre arrivée avant installation.
Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso et m'engage à les respecter.
à , le

Votre signature précédée
de «lu et approuvé» :

Cachet et signature du camping :

Observations :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Votre réservation vous sera confirmée par retour du contrat et ne sera absolument définitive qu'après encaissement de votre chèque (représentant le montant des arrhes et les frais de réservation).

1. Seul le contrat signé et rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
2. La décision définitive de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison.
3. Cette confirmation est notamment subordonnée aux conditions suivantes :

A - RÈGLEMENT DES ARRHES:

- Paiement de 40 % d'arrhes + frais de réservation forfaitaires non déductibles de la facture ni remboursables en cas d'annulation et à ajouter aux arrhes.

B - LE SOLDE DU SÉJOUR ET CAUTIONS

- Le solde du séjour est payable dès votre arrivée avant installation.

C - TAXES

- Voir tarifs.

4. Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée, ou durant le séjour initialement prévu, la correction de tarif sera faite immédiatement. Le client signalera à la Direction du camping toute modification intervenant sur le nombre de personnes.
5. **Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourtée, le montant du séjour demeure acquis ou reste dû au CAMPING VAL VERT.**
6. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le client à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu sauf accord préalable de la Direction du camping.
7. La location de l'emplacement redevient disponible en l'absence de message écrit le lendemain même à partir de 12 h.
8. Les sommes versées restent acquises au camping. Les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord expresse de la Direction du Camping.
9. **Le locataire s'engage :**
 - a. **A respecter le règlement intérieur du « camping VAL VERT ».**
 - b. **A restituer l'emplacement en parfait état de propreté, le nettoyage étant à sa charge.**
10. Animaux : seuls les chiens et chats tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la Direction, sous réserve de la présentation de leur carnet de vaccination à jour. Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2 d'après la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999
Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural.
Race des chiens Interdites: Pit-Bull, Boerbull, Rottweiller, Mastiff, Tosa-Inu, Staffordshire, Bull-Terrier, American Staffordshire Terrier.
11. Les barbecues à feu ouvert sont Interdits ; seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés.
12. Modes de paiement: mandat, carte bleue, espèces, chèques vacances, chèques bancaires et voyageurs chèques, (libellés à l'ordre du « CAMPING VAL VERT »).
13. Annulation: toute annulation doit nous parvenir par écrit ou par télégramme. Annulation faite plus d'un mois avant la date prévue : remboursement intégral des arrhes (sauf frais de réservation). Annulation faite moins d'un mois avant la date prévue aucun remboursement ne sera exigible par le client.
14. En cas de litige, seul le tribunal de commerce sera compétent.